



Fact-check : mypension.be continue de fournir des estimations (communiqué de presse Service Pensions – 28.03.25)

Ces derniers temps, certaines inquiétudes circulent : mypension.be ne donnerait plus d'estimations suite à la réforme annoncée. Ce n'est pas vrai ! mypension.be reste pleinement opérationnel et continue de fournir une estimation personnalisée de date et montant de pension aux citoyens, sur la base de la législation actuelle.

L'estimation de la date et du montant de la pension sur mypension.be n'a pas été bloquée suite à l'accord de gouvernement. Chaque citoyen peut encore consulter ses estimations et effectuer des simulations dans son propre dossier. Un avertissement a été placé afin d'avertir les citoyens que ces simulations ne tiennent pas compte des réformes qui doivent encore être décidées et mises en œuvre.

Pourquoi certaines personnes ne voient-elles alors pas d'estimation ?

La très grande majorité des citoyens, à savoir 99,02%, peut voir une date de pension (anticipée) et 98,22% verra une date et un montant de pension sur mypension.be. Sur un total de 7 352 459 citoyens :

- il y en aura 7 221 456 qui verront un montant et une date de pension ;
- 58 948 qui ne verront qu'une date de pension ;
- 72 054 qui ne verront ni date ni montant.

Qui sont les personnes qui ne voient pas de date ou de montant ? Ce sont surtout des personnes ayant travaillé une partie ou la totalité de leur carrière en tant que fonctionnaire statutaire (11% de tous les fonctionnaires statutaires - dont beaucoup d'enseignants - ne voient pas montant ou date).

Comme chaque service en ligne, mypension.be n'est malheureusement pas à l'abri de problèmes techniques ponctuels mais les équipes techniques derrière mypension.be veillent continuellement afin d'éviter au maximum ces problèmes et les résoudre le plus rapidement possible si nécessaire.

Pourquoi les réformes en discussion ne sont-elles pas encore prises en compte ?

Parce qu'un outil fiable ne peut anticiper des règles qui n'ont pas encore été votées. L'adaptation des simulations de mypension.be nécessitera que la réforme des pensions soit développée par le gouvernement fédéral et votée au parlement fédéral. Les détails de la législation définitive sont nécessaires pour adapter les moteurs de calculs qui effectuent ces simulations.

La qualité nécessite du temps. L'adaptation de mypension.be prendra donc aussi un certain temps : assurer une information précise et de qualité nécessite une mise à jour rigoureuse des règles et des calculs. Ceci de la part du Service fédéral des Pensions, mais aussi de l'INASTI, responsable du calcul des pensions des indépendants.

La transparence et l'accessibilité des informations sur la pension sont essentielles. mypension.be reste l'outil de référence pour obtenir des informations fiables et personnalisées sur votre pension.

En tant que Service Pensions, nous mettons tout en œuvre pour informer le citoyen correctement et le plus vite possible. Le Service Pensions informera les citoyens des différentes étapes de la mise en place de la réforme des pensions via ses différents canaux de communication.



Possible confusion avec les estimations sur mesure ?

Il semble qu'il y ait une confusion avec les estimations sur mesure que les citoyens peuvent demander au Service Pensions à partir de 57 ans.

Pour une estimation sur mesure, l'ensemble du dossier est examiné par un expert pension. Etant donné la charge de travail que cela représente et l'existence des estimations de **mypension.be**, ce service est réservé aux personnes de 57 ans ou plus.

Suite à l'accord de gouvernement, le Service Pensions a suspendu temporairement ces estimations sur mesure. Actuellement, le Service Pensions recommence à délivrer des estimations sur mesure pour certains cas exceptionnels, par exemple dans le cadre d'un prêt hypothécaire.

La délivrance à grande échelle d'estimations sur mesure n'est pas réaliste d'un point de vue opérationnel pour le Service Pensions. Nous comprenons la nécessité d'une information compréhensible et accessible. C'est la raison pour laquelle nous investissons fortement depuis plusieurs années dans le développement de **mypension.be**.

Confusion avec la communication d'une date P dans le cadre d'un aménagement de fin de carrière dans le secteur public ?

Lorsqu'un fonctionnaire statutaire souhaite un aménagement de fin de carrière, son employeur contacte le Service Pensions pour obtenir la date de pension (aussi appelée date P) du fonctionnaire afin de pouvoir calculer la durée de cet aménagement de fin de carrière.

Etant donné que la législation est amenée à changer, le Service Pensions ne sait pas toujours communiquer ces dates. En concertation avec le ministre des Pensions, Jan Jambon, le Service Pensions :

- communique toutes les dates de pension situées avant le 01.01.2026 ;
- communique les dates de pensions pour lesquelles les demandes sont parvenues au Service fédéral des Pensions avant le 01.02.2025 ;
- met actuellement en attente les demandes de dates de pension situées après le 01.01.2026 et pour lesquelles la demande a été introduite au Service Pensions après le 01.02.2025.
 - Ces demandes seront traitées dès qu'il y aura plus de clarté à propos des détails de la réforme des pensions.

Conclusion :

Les citoyens peuvent continuer à consulter leur date et montant de pension sur **mypension.be**, en gardant à l'esprit le fait que la nouvelle législation n'est pas encore implémentée. Depuis la conclusion de l'accord de gouvernement, 1 550 148 citoyens ont d'ailleurs consulté **mypension.be**.

Comment rester au courant de la progression de la réforme des pensions ?

- En consultant régulièrement www.reformedespensions.be ;
- En s'inscrivant à [notre newsletter](#) ;
- En nous suivant sur les réseaux sociaux.